

Accord cadre pour la fourniture de viandes fraîches et charcuterie

Relance du lot n°1 - Fourniture de viandes bovines, ovines fraîches

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Objet : Accord cadre pour la fourniture de viandes fraîches et charcuterie

Mode de passation : PROCEDURE ADAPTEE, Marché de Fournitures et Services passé sous la forme d'une procédure adaptée suivant article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. C'est un ACCORD CADRE suivant articles 78 et 79 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le présent accord cadre est alloti et multi attributaire.

Pour le lot n° 1, deux candidats maximum seront retenus.

L'accord cadre est conclu à compter de sa notification, pour une durée de **3 ans ferme**.

Cet accord cadre ne sera pas renouvelable.

La durée d'exécution des marchés subséquents conclus sur la base du présent accord-cadre ne peut se prolonger au-delà de la date limite de validité de cet accord-cadre.

La durée des marchés passés sur la base de l'accord-cadre est de **3 ans ferme**.

L'accord cadre est conclu avec un montant maximum pour les trois ans.

Montant maximum pour 3 années

Lot n° 1 : Fourniture de viandes bovines, ovines fraîches	77 000.00 € H.T.
---	------------------

Variante : non autorisée

Validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Lieu de retrait des dossiers : Mairie de MAROMME, Secrétariat Général - Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex. Tel. 02 32 82 22 00

Les pièces de l'accord cadre peuvent être obtenues par mail, sur demande des entreprises ou être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme www.ville-maromme.fr

ou sur le site de l'ADM 76 <https://marchespublics.adm76.com>

ACCORD CADRE :

Jugement des offres et critères d'attribution de l'accord cadre:

Les critères suivants seront pris en compte et après pondération, ce sont les deux offres économiquement les plus avantageuses qui seront retenues en vue des marchés subséquents au présent accord cadre :

1- Mémoire technique : 65 %

Mode de production	Fiches techniques	Indications de traçabilité / Modèle étiquetage	Les délais	Modalités de livraison & moyens logistiques	Capacités et moyens du candidat
sur 15 %	sur 15 %	sur 10 %	sur 10 %	sur 10 %	sur 5 %

2 - Prix : 35 %

Pièces justificatives à produire :

La commission classera les offres en fonction des résultats obtenus (et retiendra l'offre présentant le meilleur résultat). Le critère de choix retenu sera l'offre «économiquement la plus avantageuse» (suivant article 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Le candidat devra fournir un dossier complet contenant les documents ci-dessous énumérés :

NB : Le candidat peut se référer au Document Unique de Marché Européen (DUME) ou à défaut aux documents DC1, DC2, DC6, NOTI 2..., téléchargeables gratuitement.

Documents contractuels :

- L'Acte d'engagement du lot n° 1, entièrement complété et chiffré sans modification, paraphé, signé.
- Le Cahier des Clauses Particulières – CCP- paraphé, signé
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) du lot n° 1 : accepté sans aucune modification, paraphé et signé.

Documents obligatoires :

- DUME
ou
 - Attestations sur l'honneur
 - Attestations URSSAF
 - Attestations fiscales et sociales
- Extrait K bis.
- Attestation d'assurance en cours de validité
- Pouvoir de la personne habilitée à signer le marché
- Un mémoire technique :
 - Moyens humains et matériels dédiés au présent accord cadre
 - Modalités de livraisons et moyens logistiques
 - Les délais.

Le candidat devra préciser dans son mémoire technique :

- l'application de la méthode HACCP dans son établissement ;
- Les indications concernant la traçabilité depuis l'élevage jusqu'à l'abattage et un modèle d'étiquetage (traçabilité des produits) et de conditionnement
- Le mode de production (label, appellation ...)
- les mesures prises pour limiter les emballages lors des livraisons chez le pouvoir adjudicateur ;
- la description de sa gamme bio, et/ou équitable, circuits courts.
- son dernier bilan carbone.
- les conditionnements et les calibrages proposés.

Autres documents demandés

- Références requises relatives à la capacité professionnelle :
- Une copie du certificat de qualification professionnelle pour l'année en cours, délivré par l'organisme professionnel de qualification et de classification de la profession et des activités annexes ou son fac simili ou références équivalentes
- R.I.B ou R.I.P.

La commission classera les offres en fonction des résultats obtenus (et retiendra deux offres maximum présentant les meilleurs résultats).

Le critère de choix retenu sera celui de " l'offre économiquement la plus avantageuse".

Elimination des candidats

Lors de l'ouverture de l'enveloppe, les conditions d'élimination seront examinées conformément à l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Seront éliminés :

- les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces contractuelles et obligatoires mentionnées au C.C.P.
- les candidats dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la prestation du marché sont insuffisantes.
- les candidats n'ayant pas remis l'acte d'engagement entièrement complété et signé.

MARCHES SUBSEQUENTS - Les critères d'attribution sont les suivants :

Lot n° 1 :

1. Prix : 70 %
2. Références produit : 30% (décomposé comme suit)
 - Type racial : 15%
 - Label / Mode d'élevage : 15%

- les prix : les prix annoncés à l'accord cadre constituent les prix plafonds et feront l'objet d'une remise en concurrence lors de la survenance de chaque besoin.

Les prix des produits référencés aux marchés subséquents sont des prix unitaires.

Les prix sont appliqués aux quantités réellement livrées. Ils sont réputés comprendre toutes les charges frappant les matériels, leur emballage et leur transport jusqu'au lieu de livraison.

Date limite de remise des offres pour l'accord cadre

➤ **le 16 février 2018 à 16 h en Mairie sur documents papier**

Modalités de remise des offres : Les offres doivent être présentées sous enveloppe cachetée portant l'indication suivante :

NE PAS OUVRIR, Offre "Accord cadre pour la fourniture de viandes fraîches et charcuterie"

Lot n°1 Viande bovines, ovines fraîches

Et portant l'adresse suivante : Mairie de Maromme - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME.

Cette enveloppe cachetée doit contenir l'ensemble des pièces justificatives à produire et le Dossier de Consultation des Entreprises.

➤ **le 16 février 2018 à 16 h** sur le site de l'ADM 76 : <https://marchespublics.adm76.com>
en format dématérialisé (la production d'une copie de sauvegarde est vivement conseillée).

Renseignements :

- Pour des renseignements d'ordre administratifs : **Secrétariat du Pôle Moyens Généraux**
Tél. : 02 32 82 22 03 Télécopie : 02 32 82 22 28
E - Mail : pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr
- Pour des renseignements d'ordre techniques :
M. GRESEL, Directeur du Pôle Moyens Généraux
Tél. : 02 32 82 22 03 Télécopie : 02 32 82 22 28
E - Mail : pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr

Date d'envoi du présent avis : le 31/01/2018